



2 et 3 décembre 2023

**Guide de l'exposant**  
**Vendor's Guide**

**Contact:**

An Pham

Organisatrice / Organizer

(514) 961-5840

[info@marchenoelvegane.com](mailto:info@marchenoelvegane.com)

Rue Clark



50, rue Sainte-Catherine O./W.  
Montréal H2X3V4

## Détails logistiques

Adresse de la salle:

Maison du développement durable

50 rue Sainte-Catherine Ouest

Montréal, QC H2X 3V4

### 1. Montage et démontage

#### Jour 1: Samedi 2 décembre :

Le montage de votre kiosque doit se faire le matin du samedi 2 décembre, entre 7h30h et 10h.

***- Sur place il y a un nombre très limité d'accessoires pour transporter la marchandise, donc apporter votre propre charriot ou plateforme sur roues, si nécessaire.***

***- Notre équipe de bénévoles sur place sera disponible pour répondre aux questions et vous diriger sur les lieux, mais ne pourront pas assister pour monter ou démonter les kiosques, ni pour transporter de l'inventaire. Donc assurez-vous de prévoir votre personnel d'aide si cela est nécessaire.***

Le Marché est ouvert au public de 10h à 18h. Il est important que votre kiosque soit prêt pour accueillir les visiteurs à l'ouverture de l'événement à 10h00.

Après la fermeture de la première journée, il est permis de laisser votre inventaire et matériaux d'affichage sur les lieux, mais notez que bien que les portes de la Maison du développement durable seront toutes verrouillées, il n'y aura **pas de garde de sécurité en patrouille**. Par précaution, ne laissez pas derrière des objets de grande valeur ou de l'argent dans vos caisses.

\*Notez aussi qu'il n'y a pas de réfrigérateur sur place pour utiliser comme entrepôt. Donc il faut rapporter vos produits alimentaires avec vous si ces derniers nécessitent réfrigération et que vous n'avez pas de frigo à votre kiosque.

Entre 18h et 19h, vous pouvez utiliser ce temps pour "fermer" votre kiosque, ou si vous voulez, le rendre prêt pour le lendemain.

**Attention:** Les bannières et matériaux d'affichage doivent être auto-portants car il n'est pas permis de coller, clouer ou d'affixer de quelque façon que ce soit sur les murs, fenêtres et planchers des salles d'exposition.

#### Jour 2: Dimanche 3 décembre :

Vous pouvez préparer votre kiosque le matin du dimanche 3 décembre, de 9h-10h.

Le Marché sera ouvert au public de 10h à 18h. Donc soyez prêt pour accueillir les visiteurs à 10h.

Après la fermeture de la deuxième journée, le démontage doit être terminé pas plus tard que 19h et tous les exposants doivent quitter les lieux aussitôt que possible.

## 2. Entrée - Débarcadère

Les exposants peuvent entrer soit par la porte principale (50 Sainte-Catherine Ouest) ou par la porte de garage / débarcadère située sur la rue Clark, sur le côté de l'édifice. Notez que la rue Sainte-Catherine est piétonne donc les voitures ne pourront pas se stationner devant la porte principale.

Pour le débarcadère sur Clark, il n'y a pas de stationnement mais vous pouvez arrêter devant pour décharger votre stock, puis aller stationner par la suite.

## 3. Stationnement

Le stationnement intérieur (payant) le plus près est celui au Complexe Desjardins, sur St-Urbain entre René-Lévesque et Sainte-Catherine. De façon plus limitée, il y a aussi des stationnements à parcomètre sur des rues avoisinantes.

## 4. Internet WiFi

Le WiFi est disponible pour tous les exposants sans frais. Cependant, par précaution, ayez quand même votre propre plan de données mobiles au cas où le WiFi n'est pas fonctionnel durant l'événement.

**Le mot de passe du WiFi est : Conf@bleuet50**

## 5. Gestion de déchets

Il y aura des grandes poubelles communes dans les salles, mais pas de panier individuel à chaque kiosque. Nous distribuerons 1 sac en papier brun par kiosque que vous pouvez utiliser pour les déchets. Vous pourrez vider son contenu dans les poubelles communes au courant de l'événement quand il est plein. Évidemment vous êtes libre d'apporter votre propre corbeil à déchets si désiré.

## 6. Repas

Si vous cherchez une place pour dîner, dans la salle tous près de l'entrée il y a le restaurant Zin Zin qui offre un menu mixte, avec des options véganes sur demande.

Vous pouvez aussi vous apporter un lunch sur les lieux.

## 7. Mobilier

TABLE(S) et CHAISE(S)

Par défaut, votre kiosque comprend une ou des tables, dépendamment du forfait choisi, plus 2 chaises. Si vous ne désirez aucun mobilier ou moins de tables ou de chaises, svp nous aviser avant le 25 novembre car les changements aux mobiliers fournis ne pourront pas être effectués à la dernière minute ni sur place la journée de l'événement.

Les tables sont en résine ou plastique, de couleur gris clair ou beige. Les tables sont sans nappe ou jupe, et vous êtes libre d'utiliser vos propres nappes si désiré.

## **8. Tirages et sacs d'influenceurs**

Si vous avez confirmé votre participation à nos tirages et/ou aux sacs pour les influenceurs :

Notre responsable des médias sociaux, Josianne La Rose, viendra chercher les produits à votre kiosque entre 8h30 et 10h le samedi.

Si vos produits doivent être réfrigérés, veuillez nous fournir seulement des cartes de réclamation; nous les remettrons aux gagnants ou aux influenceurs, qui pourront les échanger à votre kiosque par la suite.

## Important à noter

### Produits véganes

- Veillez à ce que tous les produits que vous offrez soient véganes, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent contenir aucune substance ou sous-produit d'origine animale, comme le miel, la soie, la cire d'abeille, la laine, les plumes, les coquillages, les œufs et les produits laitiers, entre autres. Cette liste n'étant pas exhaustive, il est important d'examiner attentivement vos produits pour vous assurer de leur conformité. S'il s'avère qu'un exposant propose des articles non-véganes pendant l'événement, il doit cesser immédiatement sa participation, et retracer toutes les ventes des produits en question afin de fournir un remboursement ou un échange.
- Notre thème central étant le véganisme, svp éviter de porter de la fourrure ou autres vêtements qui montrent explicitement l'utilisation de matériaux d'origine animale. Consommer des produits non-véganes sur les lieux à la vue des visiteurs est aussi à éviter.

### Allergies

Si vos produits contiennent des allergènes, assurez-vous d'afficher un avis pour avertir les visiteurs à cet égard et de faire rappel aux gens qui souhaitent essayer ces produits.

### Pas de fumée ni de flammes

Ne pas faire brûler de bougies, d'huiles parfumées, ni utiliser d'appareils produisant de la fumée. Les appareils au gaz ou au propane sont interdits.

### Exposants de produits alimentaires

1. La vente d'aliments destinés à être consommés sur place est permise s'il s'agit de petites portions ou de format collation. La Maison du développement durable a son propre service de restauration sur les lieux donc il n'est pas permis aux exposants de vendre des repas car cela fait concurrence avec eux. Il n'y a pas de restriction sur la vente d'aliments à apporter à la maison.
2. Respectez les règles d'hygiène et de sécurité alimentaire. Pour plus de détails, consultez le site du MAPAQ ou contactez ce dernier pour toute question.
3. Utilisez l'évier de la cuisine sur les lieux pour laver vos vaisselle et ustensiles, et non l'évier des toilettes.

## Entente de l'exposant du Marché de Noël Végane

Date d'événement : 2 et 3 décembre 2023

Le paiement de l'inscription ou la participation de l'Exposant au Marché de Noël Végane atteste implicitement son acceptation des conditions de l'entente telles qu'énoncées aux présentes.

1. L'Exposant ne partagera pas son kiosque avec une entreprise non-inscrite sans l'autorisation écrite préalable des organisateurs du Marché de Noël Végane.
2. Sur le site de l'événement, l'Exposant s'engage à promouvoir et à proposer exclusivement des produits véganes, c'est-à-dire qui ne contiennent aucun ingrédient ou matériau d'origine animale et qui n'ont pas été testés sur les animaux. La laine, le cuir, la fourrure, la plume, la soie, le miel, la cire d'abeille, les produits laitiers, les œufs sont quelques exemples de matériaux/ingrédients qu'il est interdit d'offrir ou de promouvoir sur place. Tout Exposant qui se trouve à offrir sur place un produit qui n'est pas végane devra immédiatement cesser son activité de vente, retracer toutes ses ventes lors de l'événement et rembourser les participants au Marché de Noël Végane qui ont acheté à leur insu des produits non véganes, le tout aux frais de l'Exposant. La participation de l'Exposant à l'événement prendra également fin immédiatement. Aucun remboursement ou note de crédit n'est offert dans ce cas.
3. L'Exposant n'empiétera pas sur le kiosque d'un autre Exposant. Tout Exposant occupant un espace de kiosque au-delà de celui pour lequel il s'est inscrit devra retirer ses articles de cet espace et pourra se voir facturer des frais de service si le problème nécessite l'intervention des organisateurs pour résoudre la situation.
4. L'Exposant s'engage à ne pas brûler de bougies, d'encens ou de tout autre objet provoquant de la fumée. L'Exposant s'engage à ne pas vaporiser de produits parfumés à l'intérieur du site.
5. Les Exposants alimentaires peuvent apporter et utiliser des appareils électriques pour réchauffer ou réfrigérer leurs produits, si nécessaire. Les appareils au gaz ou au butane ne sont pas autorisés. Pour nous permettre de planifier l'accès à l'électricité sur le site, les exposants nécessitant l'utilisation d'appareils électriques doivent nous informer dans leur **demande d'exposant ou par courriel, avant le 1<sup>er</sup> novembre 2023**, de la quantité et la description des appareils qu'ils ont l'intention d'utiliser. Les appareils ajoutés après le cette date peuvent être refusés si les plans de salle sont déjà établis.
6. L'Exposant est responsable de tout dommage matériel ou corporel causé à lui-même, à son équipe et aux visiteurs devant ou dans son kiosque pendant le montage, l'événement et le démontage, qu'il soit attribuable au feu, au vol, aux tremblements de terre ou à d'autres causes indépendantes de la volonté du Marché de Noël Végane, de ses organisateurs et de la salle où se déroule l'événement.

Ni le Marché de Noël Végane, ni ses affiliés, ni les organisateurs de l'événement, ni le site (Maison du développement durable) ne peuvent être tenus responsables.

Il est de la responsabilité de l'Exposant de prémunir d'une assurance responsabilité générale pour sa présence au Marché de Noël Végane de deux millions de dollars (2 000 000 \$).

La preuve d'assurance doit être envoyée à **info@marchenoelvegane.com** au moins **5 jours avant l'événement**.

En l'absence de cette preuve, l'Exposant s'engage automatiquement à renoncer tout recours contre le Marché de Noël Végane, ses organisateurs et le site de l'événement.

7. Les Exposants qui offrent de la nourriture ou des breuvages doivent obtenir les permis nécessaires auprès du MAPAQ, le cas échéant, et doivent respecter les règles d'hygiène et de sécurité alimentaire. Si les organisateurs de l'événement reçoivent une amende en raison de l'absence de permis de l'Exposant, ce dernier sera responsable de rembourser les organisateurs de l'événement pour les amendes.
8. Les emplacements de kiosques sont attribués par les organisateurs de l'événement et les demandes de changement ne peuvent être acceptées en ce moment.
9. Les paiements d'inscription sont des ventes finales. Aucun remboursement ou note de crédit ne sera offert, à moins que les organisateurs n'annulent l'événement, auquel cas les organisateurs rembourseront intégralement les frais d'inscription payés par l'Exposant.
10. En participant sur place, les Exposants et leur personnel acceptent qu'eux-mêmes, leur kiosque et leurs produits soient photographiés et/ou filmés pendant l'événement, et que ces photos et/ou vidéos soient librement utilisées à des fins éducatives, marketing ou publicitaires, dans les médias traditionnels (TV, journaux) et/ou numériques (Facebook, Instagram, Google, sites web de l'événement, etc.), le tout sans paiement de quelconque redevance.
11. L'Exposant accepte de recevoir des communications par courriel de la part des organisateurs de l'événement pour le suivi de son dossier.

## Logistical details

Address of the venue:

Maison du développement durable  
50 Sainte-Catherine Street West  
Montreal, QC H2X 3V4

### 1. Setup and teardown

#### Day 1: Saturday, December 2nd:

The setup of your booth must be done on the morning of Saturday December 2nd, between 7:30am and 10am.

*- There is a very limited number of accessories on site to transport merchandise, so be sure to bring your own cart or platform on wheels, if necessary.*

*- Our on-site volunteer team will be available to answer questions and direct you on site, but will not be able to assist in setting up or tearing down booths, or carrying inventory. So be sure to have your staff on site to help if needed.*

The fair is open to the public from 10am to 6pm. Please be ready for visitors by 10am.

After the first day closes, it is permitted to leave your inventory and display materials on the premises, but note that although the doors at the venue will all be locked, there will be **no security guard on patrol**. As a precaution, do not leave behind valuable items or money inside your cash boxes.

\*Also note that there is no refrigerator on site to use as storage. Please take your food products with you if they need to be refrigerated overnight and you do not have a fridge at your booth.

Between 6:00 and 7:00 pm, you can use this time to "close" your booth, or make it ready for the next day.

**Important:** Banners and display materials must be self-standing as it is not permitted to tape, glue, nail or otherwise affix anything to the walls and floors of the venue.

#### Day 2: Sunday, December 3rd:

You can prepare your booth on the morning of Sunday, December 3rd, from 9 to 10am.

The fair is open to the public from 10am to 6pm. Please be ready for visitors by 10am.

After the close of the second day, teardown must be finished by 7pm at the latest and all vendors must leave the premises as soon as possible.

## 2. Entrance / dock

Vendors can enter either through the main door (50 Sainte-Catherine St. W.) or through the garage-door located on Clark street at the side of the building. Note that Sainte-Catherine street is for pedestrians only so vehicles cannot park in front of the main door to unload. For the drop-off on Clark, there is no parking but you can stop in front to unload your stock, then park elsewhere.

## 3. WiFi Internet

WiFi is available to all exhibitors at no extra charge. But as a precaution, please have your own mobile data plan in case WiFi is not functional during the event.

**Wifi Password: Conf@bleuet50**

## 4. Parking

The closest indoor (paid) parking is at Complexe Desjardins, on St-Urbain between René-Lévesque and Sainte-Catherine. There is also limited metered parking on nearby streets.

## 5. Waste management

There will be several shared bins in the halls, but no individual baskets. We will distribute one brown paper bag per booth that you can use as a waste bag. When it gets full during the event, please empty its contents into the shared bins. Of course you are also free to bring your own garbage container if you wish.

## 6. Meals

If you are looking for a place for lunch, in the hall near the entrance there is the Zin Zin restaurant which offers a mixed menu, with vegan options on request. You can also bring your own lunch on site.

## 7. Furniture

### TABLE(S) and CHAIRS

By default, your booth comes with the table(s) as per your selected booth package, plus 2 chairs. If you do not want any furniture or fewer tables or chairs, please advise us before November 25th as changes to the furniture provided cannot be made at the last minute or on site the day of the event.

Tables are of resin or plastic, in light grey or beige color. Tables are supplied without tablecloths or skirts, and you are free to use your own tablecloths if desired.

## 8. Raffles & Swag bags

If you have confirmed your participation in our raffles and/or influencer swag bags:

Our social media manager **Josianne La Rose** will pick up the products from your booth between 8:30am and 10am on Saturday.

If your products need to be refrigerated, please provide us with corresponding claim cards, which we will give to the raffle winners or swag bag receivers to redeem directly at your booth.

## **Important to Note**

### **Vegan products**

Please ensure that all the products you offer are vegan, meaning that they cannot contain any substances or by-products of animal origin, such as honey, silk, beeswax, wool, feathers, shellfish, eggs and dairy products, among others. As this list is not exhaustive, it is important to examine your products carefully to ensure they are compliant. If an exhibitor is found to be offering non-vegan items during the event, they must cease participation immediately, and trace all sales of the products in question in order to provide a refund or exchange.

Our central theme being veganism, please avoid wearing fur or other garments that explicitly show the use of animal-derived materials. Consuming non-vegan products on the premises in full view of visitors is also to be avoided.

### **Allergies**

If your products contain allergens in their ingredients, please be sure to display a sign to advise visitors of this and be sure to remind people who wish to sample your products of the allergens.

### **No smoke or flames**

Do not burn candles, scented oils or use smoke-producing appliances. Gas or propane appliances are prohibited.

### **Food Vendors:**

1. The sale of food for onsite consumption is permitted if it is in **small portions** or **snack size**. The Maison du développement durable has its own restaurant on the premises, so vendors are not permitted to sell full meals as this would be in competition with them. There are no restrictions on the sale of take-home food.
2. Please adhere to the rules of hygiene and food safety. For more details, consult the MAPAQ website or contact them with any questions.
3. Use the kitchen sink on site to wash your dishes and utensils, not the washroom sink.

## **Vegan Christmas Market Vendor's Agreement**

Event date : December 2 and 3, 2023

Vendor's registration payment or participation at the Vegan Christmas Market is automatic proof of their acceptance of the agreement conditions as stipulated herein.

1. Vendor will not share their booth space with another business without the prior written authorization from Vegan Christmas Market organizers.
2. During the event onsite, vendors will only promote and offer products that are vegan, meaning which do not contain any animal sourced-ingredient or material, and have not been tested on animals. Wool, leather, fur, feather, silk, honey, beeswax, dairy, eggs, are a few examples of materials/ingredients that are not allowed to be offered or promoted onsite. Any vendor found to offer onsite a product that is not vegan will be asked to immediately cease their vending activity, to trace back all their sales at the event and to refund Vegan Christmas Market attendees who unknowingly purchased the non-vegan products, the whole at the Vendor's expense. The Vendor's participation at the event will also end immediately. No refund or credit note is offered in such case.
3. Vendor will not encroach on the booth space of another vendor. Any vendor taking up booth space that is beyond what they registered for will be asked to remove their items from such space and may be charged a service fee if the matter requires the organizers' intervention to resolve such dispute.
4. Vendor will to not burn any fire candles, incens, or any thing that causes smoke at the venue. Vendor agrees to not spray any fragranced or scented product at the venue.
5. Food vendors may bring and use electrical appliances to reheat or refrigerate their products, if needed. Gaz or butane appliances are not permitted. For our planning of electrical access, vendors requiring the use of electrical appliances must advise us in their **registration form or by email, before November 1, 2023**, of the quantity and description of appliances they intend to use. Appliances added after that date may be refused if floor plans are already issued.
6. Vendor is responsible for any property damage or bodily injury to themselves, their team, and visitors in front of or in their booth during the set-up, the event and the teardown, whether it is attributable to fire, theft, earthquakes or other causes beyond the control of the Vegan Christmas Market, its organizers and the venue.

Neither Vegan Christmas Market, its affiliated companies, the event organizers nor the venue (Maison du développement durable) can be held responsible.

Hence it is the vendor's responsibility to obtain a general liability insurance policy for his presence at Vegan Christmas Market of two million dollars (\$2,000,000).

Proof of insurance must be sent to [info@marchenoelvegane.com](mailto:info@marchenoelvegane.com) at least 5 days prior to the event.

Should the vendor fail to provide this proof, the vendor automatically agrees to waive all recourse against Vegan Christmas Market, its organizers and the venue.

7. Vendors who offer food or beverages must obtain the relevant permits from the MAPAQ, as applicable, and must follow appropriate hygiene and food safety regulations. If the event organizers are fined for Vendor's lack of proper permits, said Vendor will be responsible for reimbursing the event organizers for the fines.
8. Booth locations are assigned by the event organizers and requests for changes cannot be accommodated at this time.
9. Registration payments are final sales. Refunds or credit notes will not be offered, unless the organizers cancel the event, in which case the organizers will issue a full refund of the registration fee paid by the vendor.
10. By participating onsite, vendors and their staff automatically agree that they, their booth and their products may be photographed and/or filmed during the event, and that such photos and/or videos may be freely used for educational, marketing or advertising purposes, in traditional media (TV, newspapers) and/or digital media (Facebook, Instagram, Google, event websites, etc.), the whole without payment of any fee.
11. Vendor agrees to receive email communications from the event organizers for the follow-up of their file.

# Liste d'exposants

## Vendors List



AMANGO CACAO	10
ATELIER TONIC	43
AVIVA ALTERNATIVE	3
BE-U COSMÉTIQUES	14
BODHĪ GOURMET	16
BOÏDA OUTERWEAR	15
BRIZ PÂTISSERIE	27
BUFFET MAHARANI	38
BY2048	19
CARBS SOURDOUGH BAKERY	19
CLÉBEAU	28
COCOONING LOVE	42
CRÉATIONS LUCIE JOLICOEUR	11
DUNORD	33
ÉRABLIÈRE FESTIN D'ÉRABLE	44
ÉTAT VÉGÉTAL	13
EVASION OLFACTIVE CHANDELLES	45
FAIRYMAN SNACK	34
FAMINA GROUP	36
FAUXMAGERIE ZENGARRY	49
FOURNÉE DE BISCUITS	37
GLAMYPREMIUMTEA	24
HAMILTON ROSE	22
HARRINGTON PÉTILLANTS BOTANIQUES	32
K&K - VEGE CUBE	1
KP POUR EMPORTER	21
LA BRASSERIE SAN-Ô	38
LA CUISINE D'AIMÉE	41
LA ROUE DE MÉLANIE	34
LES 400 PIEDS DE CHAMPIGNON	20
LES ALIMENTS GREEN BROTHERS	8
LES ALIMENTS MI CORAZON	35
LES BREUVAGES MINERO	26
LES SOINS DE MENEÀ	36
MAM'ZELLE JOSÉPHINE - ATELIER DES GOURMANDISES	18
MON QUÉBEC VÉGANE	46
NATURE ZEN	23
NUT GROVE CHEESE	29
OLIVE PRESSÉE	39
PARADIS VEGETARIEN	7
PENSÉE EN BOUCHE	4
POCODOM	41
POTS MAISON	6
RAMONA	9
SAVONNERIE LE CHAT NOIR NU	12
SETA ORGANIC	47
SINEHA SPICES	29
THE FOODIE FAMILY	31
THÉ JAPONAIS SAKAO	17
TOFUTOFU	48
TOKUSEN	40
UNICONE	2
VCHARLES	5
VÉGÉ-TROPICALE	30
YANÉL COSMÉTIQUE NUTRITIF	25



**Marché de Noël Végane**  
**Vegan Christmas Market**



